



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

- En exercice..... 15
- Quorum..... 8
- Présents..... 9
- Votants..... 15
- Procurations..... 6

Date de la convocation : 16/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 20 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur Jean-Michel DAUMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 16

DELIBERATION N° 12

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE CADEAUX DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'offrir :

- Au moment du goûter des aînés : un coffret cadeau d'une valeur maximale de 30 euros révisable pour les aînés de plus de 75 ans habitant sur la commune.
- Au moment du Noël des enfants : un jouet ou une peluche d'une valeur maximale de 30 euros révisable pour les enfants de l'école M.L. QUATREFAGES, pour les enfants des employés ayant maximum 11 ans et les naissances bébés résidant à Saint-Jean-du-Bruel jusqu'à leurs trois ans.

Ces évènements auront lieu tous les ans en décembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** le Maire à offrir les cadeaux indiqués ci-dessus d'une valeur maximale de 30 euros révisable, selon les conditions indiquées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Maire à prévoir au budget les dépenses susnommées

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
QUATREFAGES Damien*

*Le Maire
Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

20 DEC. 2024

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le**20 DEC. 2024**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

